

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES MASKOUTAINS  
MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de La Présentation, tenue mardi le 4 octobre 2016, à 19 heures, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale, La Présentation.

Sont présents

Madame la conseillère : Mélanie Simard  
Messieurs les conseillers : Georges-Étienne Bernard  
Sylvain Michon  
Rosaire Phaneuf  
Pierre-Luc Leblanc  
Martin Bazinet

formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Claude Roger.

Est aussi présente, Madame Josiane Marchand, directrice générale et secrétaire-trésorière.

**1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire Claude Roger procède à l'ouverture de la séance à 19h00.

**2- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR  
RÉSOLUTION NUMÉRO 182-10-16**

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard

Appuyé par Martin Bazinet

Et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour et d'y ajouter les points suivants :

- 31.1 Demande de la compagnie Vidéotron – Implantation de 59 poteaux dans le rang des Petits-Étangs et sur le rang Raygo
- 31.2 Poste de pompage Morin – Réparation d'une pompe

**ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Acceptation de l'ordre du jour
- 3. Consultation publique concernant le règlement d'urbanisme 203-16
- 4. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2016
- 5. Acceptation des comptes
- 6. Période de questions
- 7. Rapport du délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
- 8. Loisirs – Information des représentants du CCL
- 9. Dépôt du procès-verbal de correction pour le règlement d'emprunt 200-16
- 10. Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – Adoption du budget 2017
- 11. Dénivellement du Chemin de la Grande Ligne – Autorisation à la Municipalité de St-Jude pour la saison hivernale 2016-2017
- 12. Déglacage des routes – Autorisation d'achat de sel et d'abrasifs pour la saison hivernale 2016-2017
- 13. Adoption du règlement numéro 204-16 décrétant une dépense de 1 260 000\$ pour l'achat d'un immeuble situé au 874, rue Principale et autorisant un emprunt au montant de 1 260 000\$ pour en acquitter les coûts
- 14. Projet d'acquisition d'un immeuble aux fins municipales – Mandat à M<sup>e</sup> Martin Lavoie
- 15. Projet d'échange de terrain avec la Commission scolaire – Mandat à Jean-Yves Tremblay, arpenteur-géomètre
- 16. Projet d'acquisition d'un immeuble aux fins municipales – Mandat à Sylvestre Leblond & Associés
- 17. Projet de construction d'un gymnase/Centre communautaire – Mandat aux ingénieurs suite à l'ouverture des soumissions

18. Projet de construction d'un gymnase/Centre communautaire – Mandat aux architectes suite à l'ouverture des soumissions
19. Programme d'aide financière découlant du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) – Demande de subvention – Projet d'augmentation de la capacité des étangs
20. Programme d'aide financière découlant du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) – Demande de subvention – Projet d'égout et d'aqueduc sur une partie de la Route 137 et les environs
21. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec – Révision de la Programmation de travaux
22. Projet de loi sur les hydrocarbures – Position
23. Résolution d'appui contre la mise en place du projet OPTILAB par le ministère de la santé et des Services sociaux
24. Adoption du second projet de règlement numéro 203-16 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de changer certains lots de zone en plus d'ajouter des usages à la zone H-104 et de permettre la création de lots, à usage public, institutionnel ou communautaire, non adjacent à une voie publique
25. Résolution mandatant un entrepreneur pour la réalisation de travaux de construction de 4 systèmes de traitement des eaux usées pour des résidences non desservies par le réseau d'égout municipal
26. La corporation des officiers municipaux agréés du Québec – Formation du 21 octobre 2016 – Inscription de l'inspectrice en bâtiment
27. Étangs aérés – Achat d'un échantillonneur pour l'affluent
28. Ajustement aux postes de pompage Morin, Principal ainsi qu'aux étangs aérés – Mandat à Automatisation Toro
29. Association des camps du Québec – Formation du 9 novembre 2016 – Inscription de la coordonnatrice des loisirs
30. Surveillance de la patinoire – Recrutement
31. Divers
  - 31.1 Demande de la compagnie Vidéotron – Implantation de 59 poteaux dans le rang des Petits-Étangs et sur le rang Raygo
  - 31.2 Poste de pompage Morin – Réparation d'une pompe
32. Dépôt de la correspondance
33. Période de questions
34. Levée de l'assemblée

### **3- CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 203-16**

Conformément à l'avis public du 20 septembre 2016, les informations sont données relativement à la demande.

Les personnes présentes peuvent poser des questions ou émettre des commentaires concernant les particularités de ce dossier.

### **4- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2016 RÉSOLUTION NUMÉRO 183-10-16**

Considérant que les membres du Conseil municipal ont tous reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Pierre-Luc Leblanc  
Et résolu à l'unanimité

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2016, tel que rédigé.

### **5- ACCEPTATION DES COMPTES RÉSOLUTION NUMÉRO 184-10-16**

#### **PAIEMENTS ANTICIPÉS**

L1600095	I	Hydro-Québec	1 165,42	\$	Électricité - Divers emplacements
L1600096	I	Ministre du Revenu du Québec	11 959,84	\$	DAS et contributions - Août 2016
L1600097	I	Agence Douanes et Revenu - Canada	4 667,10	\$	DAS et contributions - Août 2016
L1600098	I	CARRA - Retraite Québec	919,30	\$	Régime Retraite Élus - Cotis Août
L1600099	I	Desjardins Sécurité Financière	3 027,71	\$	Assurance collective - Septembre
L1600100	I	Desjardins Sécurité Financière	1 304,95	\$	REER Employés-Cotisa Août
L1600101	D	Telus	57,49	\$	Cellulaire Voirie - 22/08 au 21/09
L1600102	D	Service de cartes Desjardins	7,00	\$	Consultation du registre foncier
C1600398	I	Alyre Mathieu	6 158,48	\$	Remb de taxes payées en trop
C1600419	D	Laferté et Letendre inc.	146,15	\$	Matériel pr entretien balançoires
C1600420	I	Fonds d'information sur le territoire	16,00	\$	Avis de mutation - Août 2016
C1600421	D	Entreprises B.J.B. inc.	201,20	\$	Vérif moteur et pompe - Étangs
C1600422	I	R. Bazinet et fils Ltée	426,17	\$	Carburant pr véhicules municipaux
C1600423	D	Laganière mini-moteur enr.	60,64	\$	Filtre air pour scie Husqvarna
C1600424	D	Buropro Citation	798,96	\$	Papier-Impri et photocopieur
C1600425	R	Excavation Luc Beauregard inc.	1 322,21	\$	Rép ponceau - Salvail nord
C1600426	I	Postes Canada - La Présentation	1 033,63	\$	Timbres divers
C1600427	D	Catherine Lavoie	44,91	\$	Frais déplacement - CDJ
C1600428	I	Postes Canada	391,11	\$	2 publipostages - Août 2016
C1600429	I	Hetek Solutions inc.	137,97	\$	Vérif et certif - Détecteur de gaz
C1600430	D	Groupe Maska inc.	21,22	\$	Primer et joints silicone
C1600431	R	Alexandre Lussier	120,00	\$	Location système son - Fin CDJ
C1600432	R	Groupe Bazinet Morin s.e.n.c.	22 995,00	\$	Dépôt - Achat 874, rue Principale
C1600433	I	Alexandre Michon et Roxane Lapointe	325,50	\$	Remb de taxes payées en trop
C1600434	R	Valérie Blanchette	120,00	\$	Circuit d'entraînement -Août 2016
C1600435	D	Petite Caisse	344,00	\$	Remb eau-post-film-prod entr-voiri
C1600436	D	Accès Info enr.	149,46	\$	Vérif postes D.G. et insp. -Go Net
C1600437	D	Salon Rita Fleuriste	66,68	\$	Fleurs - Décès Isabelle Gélinas
C1600438	D	Excavation Luc Beauregard inc.	251,16	\$	Pierre - Criblure -Peinture aérosol
C1600439	D	Rubanco	186,60	\$	Fournitures de bureau diverses
C1600440	R	Debbie Desmarais	160,00	\$	Circuit d'entraînement -Août 2016
C1600441	D	Julie Pinard	70,93	\$	Remb frais dépla. divers CDJ
C1600442	I	Réseau Internet Maskoutain	195,46	\$	Téléphonie IP-Bureau-Septembre
C1600443	I	Groupe Environex	424,08	\$	Analyses d'eaux usées et potable
C1600444	D	Bertrand Mathieu Ltée	611,33	\$	Cadre ajust et couvercle puisard
C1600445	R	Laboratoires de la Montérégie inc.	1 437,19	\$	Devis-Inst sept-Salvail sud & nord
C1600446	D	F.Q.M.	46,42	\$	Transports par Dicom
C1600447	D	Excavation Luc Beauregard inc.	<u>174,06</u>	\$	Pierre - Rép pont Salvail nord

**61 624,04 \$**

**SALAIRES VERSÉS EN SEPTEMBRE 2016**

**20 310,46 \$**

**D:** Dépenses faites par délégation

**I:** Dépenses incompressibles

**R:** Dépenses autorisées par résolution

**COMPTES À PAYER**

Aquatech, société de gestion de l'eau	2 278,50	\$	Traitement des eaux usées-09/2016
Aquatech, société de gestion de l'eau	365,62	\$	Prélèvements d'eau potable -9/2016
Aquatech, société de gestion de l'eau	1 044,93	\$	Assist pr divers trav et échantillons
ASDR Environnement	22 361,16	\$	Vidan des boues des étangs & mise en sacs
Entreprises A. Bazinet et fils enr.	3 179,06	\$	Tonte des pelouses – 09/2016
Entreprises B.J.B. inc.	273,18	\$	Néons pr garage & lampes en invent
Entreprises B.J.B. inc.	2 218,40	\$	Rép éclair rues-Contact souffl étangs
Entreprises Masyna	3 535,48	\$	Fauchage télescopique levées fossés
Entreprises M.S. Laflamme	4 279,37	\$	Fauchage des levées fossés-2 coup
Impressions KLM	1 235,98	\$	Journal municipal - Septembre 2016
Kemira	3 665,32	\$	Sulfate d'aluminium - Étangs

Lignes Maska	452,14 \$	Lignage-Station-Traver-Hachures
MRC des Maskoutains	890,40 \$	Rôle évalua 2017-Frais fichiers inform
MRC des Maskoutains	937,57 \$	Mise à jour du rôle d'évaluation
Régie A.I.B.R.	20 452,60 \$	Eau consom du 27/07 au 29/08
Régie interm d'Acton et Maskoutains	8 112,52 \$	Résidus domestiques – 09/2016
Régie interm d'Acton et Maskoutains	3 136,51 \$	Matières recyclables – 09/2016
Régie interm d'Acton et Maskoutains	4 511,24 \$	Matières organiques – 09/2016
Régie interm d'Acton et Maskoutains	31 845,24 \$	Vidange d'installations sept - 2016
Therrien Couture, avocats	861,16 \$	Honor prof-Infos dével domiciliaire
Therrien Couture, avocats	993,38 \$	Honor prof - Informations diverses
Vallières Asphalte inc.	<u>16 063,33 \$</u>	Rapiéçage - 2e vers - Travaux suppl

**Total des comptes à payer**

**132 693,09 \$**

#### **MONTANTS ENCAISSÉS EN SEPTEMBRE 2016**

Taxes et droits de mutations	19 726,87 \$
Permis émis	460,00 \$
Publicité	30,00 \$
Inscriptions - Camp de Jour	1 875,05 \$
Vente d'eau - MTQ	480,00 \$
Divers - Redevances Carrières-Sablières	11 592,54 \$
Divers - Remb Petite Caisse CDJ et Espace Jeunesse	140,25 \$
Divers - Compteur d'eau	359,67 \$
Subvention - Zone Loisirs (Accomp personnes handicapées)	455,00 \$
<b>TOTAL</b>	<b><u>35 119,38 \$</u></b>

Considérant les rapports remis aux élus et les informations données concernant les comptes et salaires payés, les montants encaissés et les comptes à payer;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Georges-Étienne Bernard  
Et résolu à l'unanimité

De ratifier les paiements anticipés effectués en septembre 2016 pour un montant total de 61 624,04\$;

De ratifier le paiement des salaires versés en septembre 2016, au montant total de 20 310,46\$;

D'autoriser le paiement des comptes à payer listés pour octobre 2016, au montant total de 132 693,09\$;

De prendre acte de la perception des revenus du mois de septembre 2016, au montant de 35 119,38\$.

#### **6- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

#### **7- RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS**

Monsieur le maire Claude Roger, délégué substitut à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, donne un rapport sommaire des sujets discutés lors de la séance du mois de septembre 2016.

Il a été notamment question de l'adoption du budget 2017 et du plan d'action 2017.

De plus, deux postes administratifs ont été affichés suite à la démission de la chargée de projet au développement des programmes environnementaux ainsi que la démission de la secrétaire-réceptionniste.

#### **8- LOISIRS – INFORMATION DES REPRÉSENTANTS DU CCL**

La présidente du CCL, Madame Mélanie Simard et Monsieur le conseiller Rosaire Phaneuf informent les membres du Conseil des derniers développements au sein des Loisirs.

Lors de la rencontre du 19 septembre dernier, les membres du CCL ont discuté notamment des prochaines activités soit : l'halloween et le dépouillement de l'arbre de Noël. Des publicités seront envoyées pour obtenir plus de détails.

Un retour sur les activités des matinées gourmandes, du cinéma extérieur, de la saison de soccer, de la Fête nationale et du camp de jour ont été fait. Des changements seront apportés pour la prochaine année.

Un sondage sera envoyé aux parents des enfants qui jouent au soccer pour l'avenir du soccer suite au changement de la Ville de Saint-Hyacinthe de centraliser le soccer à partir de janvier 2017.

#### **9- DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 200-16**

Conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec, la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, apporte une correction au règlement numéro 200-16 de la municipalité de La Présentation, suite à une erreur qui apparaît évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision.

La correction est la suivante :

L'article 3 du règlement se lit comme suit :

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est, par les présentes, autorisé à :

- À affecter la subvention TECQ 2014-2018 de 201 052\$, confirmé en date du 07 juillet 2016 (voir en annexe) ;
- À affecter la subvention du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des Transports de 50 948\$, confirmé en date du 29 juin 2016 (voir en annexe) ;
- À affecter du fond général un montant de 357 700\$ ;
- À emprunter une somme n'excédant pas 211 300\$ sur une période de vingt (20) ans.

Or, on devrait lire « À affecter la subvention TECQ 2014-2018 de 201 052, confirmé en date du 27 juillet 2016 » au lieu de « 07 juillet 2016 » et « À affecter la subvention du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des Transports de 50 948\$, confirmé en date du 21 juillet 2016 » au lieu de « 29 juin 2016 »

J'ai dûment modifié le règlement numéro 200-16 en conséquence.

---

Josiane Marchand, dir. générale et sec. trésorière

#### **10- RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS – ADOPTION DU BUDGET 2017 RÉSOLUTION NUMÉRO 185-10-16**

Considérant que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2017 et nous l'a transmis pour adoption;

Il est proposé par Sylvain Michon  
Appuyé par Georges-Étienne Bernard  
Et résolu à l'unanimité

D'adopter, tel que soumis, le budget de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, déjà approuvé par le conseil d'administration, pour l'exercice financier 2017, et montrant des revenus de 9 145 025 \$, des dépenses de 9 268 025 \$, des investissements de 3 000\$ et des affectations de 126 000\$ ;

De conserver copie dudit budget aux dossiers d'archives pour consultation ultérieure.

#### **11- DÉNEIGEMENT DU CHEMIN DE LA GRANDE LIGNE – AUTORISATION À LA MUNICIPALITÉ DE ST-JUDE POUR LA SAISON HIVERNALE 2016-2017 RÉSOLUTION NUMÉRO 186-10-16**

Considérant l'article 3 de l'Entente intermunicipale relative à l'entretien d'une voie publique qui a été signée le 7 décembre 2006 avec la Municipalité de St-Jude;

Considérant la résolution numéro 2016-09-183, adoptée le 6 septembre 2016, par la Municipalité de Saint-Jude concernant l'entretien d'hiver du Chemin de la Grande Ligne;

Il est proposé par Martin Bazinet  
Appuyé par Rosaire Phaneuf  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la Municipalité de St-Jude à procéder au déneigement du Chemin de la Grande Ligne, pour la saison hivernale 2016-2017, au tarif de 1 600\$ du kilomètre, qui sera divisé entre les 2 municipalités, excluant le coût des abrasifs qui seront facturés séparément, conformément à l'article 3 de l'entente intermunicipale;

De prévoir au budget 2017, les sommes requises pour ces travaux;

D'autoriser le paiement de la facture lorsqu'elle sera transmise en 2017.

**12- DÉGLAÇAGE DES ROUTES – AUTORISATION D'ACHAT DE SEL ET D'ABRASIFS POUR LA SAISON HIVERNALE 2016-2017  
RÉSOLUTION NUMÉRO 187-10-16**

Considérant qu'il est nécessaire d'acheter du sel à déglçage et des abrasifs pour épandre sur les routes durant l'hiver;

Considérant les soumissions transmises par les fournisseurs pour l'achat de ces produits;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Martin Bazinet  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'inspecteur municipal à faire l'achat de sel à déglçage pour les routes, selon les besoins, chez Compass Minerals, au prix de 78,81\$ la tonne métrique, livraison incluse, pour la saison hivernale 2016-2017, tel que mentionné dans la soumission numéro 134962 de l'entreprise, datée du 28 septembre 2016;

D'autoriser l'inspecteur municipal à faire l'achat d'abrasifs (pierre tamisée 0-5 mm), selon les besoins, de Monsieur Philippe Desgranges, au prix de 13\$ la tonne métrique, incluant la livraison, pour la saison hivernale 2016-2017;

D'autoriser le paiement des factures relatives à ces achats lorsqu'elles sont transmises.

**13- ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 204-16 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 260 000\$ POUR L'ACHAT D'UN IMMEUBLE SITUÉ AU 874, RUE PRINCIPALE ET AUTORISANT UN EMPRUNT AU MONTANT DE 1 260 000\$ POUR EN ACQUITTER LES COÛTS  
RÉSOLUTION NUMÉRO 188-10-16**

Attendu que le Conseil municipal veut adopter un règlement d'emprunt pour acquérir un immeuble situé au 874, rue Principale, à La Présentation, incluant le terrain et les bâtiments qui y sont bâtis ;

Attendu que le Conseil municipal veut y installer les bureaux administratifs en plus d'y construire un bâtiment abritant un gymnase ainsi qu'une salle communautaire;

Attendu que les coûts d'acquisition est de 1 260 000\$;

Attendu qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour défrayer les coûts relatifs à ce projet ;

Attendu qu'avis de motion du présent règlement a été donné, avec dispense de lecture, à la séance ordinaire du Conseil qui s'est tenue le 6 septembre 2016;

Attendu que les élus ont reçu copie du présent règlement, qu'ils confirment en avoir pris connaissance et qu'ils renoncent à sa lecture lors de son adoption;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Pierre-Luc Leblanc  
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le règlement numéro 204-16 décrétant une dépense de 1 260 000\$ pour l'achat d'un immeuble situé au 874, rue Principale et autorisant un emprunt au montant de 1 260 000\$ pour en acquitter les coûts et qu'il y soit décrété ce qui suit :

## **ARTICLE 1**

Le Conseil de la Municipalité de La Présentation est autorisé à procéder à l'acquisition d'un immeuble situé au 874, rue Principale, à La Présentation, sur le lot numéro 3 406 805, ayant une superficie de 15 929 mètres carrés, incluant tous les bâtiments qui y sont érigés, au coût de 1 260 000 \$ incluant les taxes nettes applicables ;

## **ARTICLE 2**

Le Conseil de la Municipalité de La Présentation est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 1 260 000 \$ aux fins du présent règlement.

## **ARTICLE 3**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est autorisé, par le présent règlement, à emprunter une somme n'excédant pas 1 260 000 \$ sur une période de vingt (20) ans.

## **ARTICLE 4**

Pour pourvoir aux dépenses engagées, relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale, à un taux suffisant, d'après leur valeur qui apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

## **ARTICLE 5**

S'il advient que le montant d'une appropriation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette appropriation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toutes autres dépenses décrétées par le présent règlement et pour lesquelles l'appropriation s'avérerait insuffisante.

## **ARTICLE 6**

Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement, toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le Conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

## **ARTICLE 7**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi, après son approbation par les personnes habiles à voter et par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

## **ADOPTÉ À LA PRÉSENTATION, CE 4 OCTOBRE 2016**

---

Claude Roger  
Maire

---

Josiane Marchand  
Directrice générale et sec.-trésorière

## **14- PROJET D'ACQUISITION D'UN IMMEUBLE AUX FINS MUNICIPALES – MANDAT À M<sup>e</sup> MARTIN LAVOIE RÉSOLUTION NUMÉRO 189-10-16**

Considérant la résolution numéro 169-09-16 adoptée le 6 septembre dernier;

Considérant la volonté des membres du conseil de construire un gymnase/Centre communautaire;

Considérant les besoins d'espaces de la Commission scolaire pour accueillir les enfants de la municipalité et éviter leur transfert dans des écoles hors du territoire de celle-ci;

Considérant que la Municipalité a déjà fait l'acquisition des lots 3 405 827 (802 rue Mathieu) et 3 405 825 (613 rang des Bas-Étangs) de la Succession Bertrand Mathieu;

Considérant que la Municipalité est en processus d'achat pour le lot 3 406 805 (874 rue Principale) situé derrière l'école et adjacent au terrain des loisirs;

Considérant que la Municipalité a changé d'idée et souhaite faire construire le gymnase/Centre communautaire sur le lot 3 406 805 (874 rue Principale) au lieu du lot 3 405 827 (802 rue Principale);

Considérant les articles 298 à 300 et 916 du Code civil du Québec prévoyant qu'une municipalité peut acquérir des immeubles pour des fins d'intérêt général ou d'utilité publique;

Considérant l'offre d'achat conditionnelle signée entre les parties, en date du 8 septembre 2016;

Considérant que l'approbation du règlement d'emprunt du Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire pour l'acquisition du terrain est en attente;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard  
Appuyé par Sylvain Michon  
Et résolu à l'unanimité

De mandater M<sup>e</sup> Martin Lavoie, notaire, pour préparer l'ensemble des actes notariés requis pour effectuer la transaction mentionnée précédemment après avoir reçu l'approbation du MAMOT, le cas échéant, incluant les reçus-quittances, moyennant des honoraires estimés à 1 000\$;

D'autoriser Monsieur le maire, Claude Roger et Josiane Marchand, directrice générale à procéder à la signature de tous les documents requis pour l'achat de la propriété du 874 rue Principale située sur le lot numéro 3 406 805, au prix de 1 200 000\$, si toutes les approbations ont été obtenues;

De référer à la promesse d'achat/vente pour toutes les conditions;

D'autoriser le paiement de la facture de M<sup>e</sup> Martin Lavoie, notaire, lorsque les travaux seront exécutés.

**15- PROJET D'ÉCHANGE DE TERRAIN AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE – MANDAT À JEAN-YVES TREMBLAY, ARPENTEUR-GÉOMÈTRE  
RÉSOLUTION NUMÉRO 190-10-16**

Considérant la résolution numéro 169-09-16 adoptée le 6 septembre dernier;

Considérant les échanges de terrain convenus entre la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe et la Municipalité de La Présentation pour la construction du gymnase-Centre Communautaire;

Considérant l'offre de service reçue par courriel le 26 septembre dernier;

Il est proposé par Sylvain Michon  
Appuyé par Martin Bazinet  
Et résolu à l'unanimité

De mandater Jean-Yves Tremblay, arpenteur-géomètre pour préparer les documents requis pour identifier les terrains visés pour l'échange de parcelles de terrain entre la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe et la Municipalité de La Présentation, moyennant des honoraires de 2 230\$, plus les taxes.

D'autoriser le paiement de la facture de Jean-Yves Tremblay, arpenteur-géomètre, lorsque les travaux seront exécutés.

**16- PROJET D'ACQUISITION D'UN IMMEUBLE AUX FINS MUNICIPALES – MANDAT À SYLVESTRE LEBLOND & ASSOCIÉS  
RÉSOLUTION NUMÉRO 191-10-16**

Considérant la résolution numéro 169-09-16 adoptée le 6 septembre dernier;

Considérant la résolution numéro 188-10-16 adoptée le 4 octobre 2016;



Considérant qu'une des conditions du MAMOT pour l'approbation de notre règlement d'emprunt est de faire évaluer le terrain au 874 rue Principale;

Considérant l'offre de service de Sylvestre Leblond et Associés du 26 septembre 2016;

Il est proposé par Pierre-Luc Leblanc  
Appuyé par Rosaire Phaneuf  
Et résolu à l'unanimité

De mandater Sylvestre Leblond & Associés, évaluateurs, pour l'évaluation du terrain au 874 rue Principale, pour un montant de 2 500\$, taxes en sus.

D'autoriser le paiement de la facture de Sylvestre Leblond & Associés, évaluateurs, lorsque les travaux seront exécutés.

**17- PROJET DE CONSTRUCTION D'UN GYMNASE/CENTRE COMMUNAUTAIRE – MANDAT AUX INGÉNIEURS SUITE À L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS  
RÉSOLUTION NUMÉRO 192-10-16**

Considérant qu'un appel d'offres sur invitation, pour les services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis de structure et de génie civil et pour la surveillance de travaux, tel que stipulé dans le devis, a été autorisé par la résolution numéro 170-09-16, adoptée le 6 septembre 2016;

Considérant que deux (2) soumissions ont été déposées avant 9h30, le 29 septembre 2016 :

- CYS génie conseil ;
- Les services EXP inc.;

Considérant la conformité des soumissions déposées ;

Considérant que les soumissions ont été soumises à un système de pondération et d'évaluation des offres tel que stipulé à l'article 936.0.1.1 concernant les services professionnels ;

Il est proposé par Mélanie Simard  
Appuyé par Martin Bazinet  
Et résolu à l'unanimité

D'octroyer le contrat pour les services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis de structure et de génie civil et pour la surveillance de travaux, à la compagnie CYS génie conseil, étant celui qui a obtenu le plus haut pointage de 17,41, au prix de 71 380\$, taxes en sus, selon les spécifications contenues dans les documents d'appel d'offres remis et selon l'article 936.0.1.1 du Code municipal;

De considérer les documents remis aux soumissionnaires lors de l'appel d'offres comme étant le contrat liant les parties pour ce contrat;

De soumettre les factures au Conseil pour approbation avant paiement, tel que stipulé aux devis.

**18- PROJET DE CONSTRUCTION D'UN GYMNASE/CENTRE COMMUNAUTAIRE – MANDAT AUX ARCHITECTES SUITE À L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS  
RÉSOLUTION NUMÉRO 193-10-16**

Considérant qu'un appel d'offres sur invitation, pour les services professionnels d'architecture pour la préparation des plans et devis et pour la surveillance de travaux, tel que stipulé dans le devis, a été autorisé par la résolution numéro 170-09-16, adoptée le 6 septembre 2016;

Considérant que trois (3) soumissions ont été déposées avant 9h30, le 29 septembre 2016 :

- Groupe Leclerc Architecture + Design ;
- Boulianne Charpentier Architectes;
- Bilodeau Baril Leeming Architectes.ca ;

Considérant la conformité des soumissions déposées ;

Considérant que les soumissions ont été soumises à un système de pondération et d'évaluation des offres tel que stipulé à l'article 936.0.1.1 concernant les services professionnels ;

Il est proposé par Mélanie Simard  
Appuyé par Georges-Étienne Bernard  
Et résolu à l'unanimité

D'octroyer le contrat pour les services professionnels d'architecture pour la préparation des plans et devis et pour la surveillance de travaux, à la compagnie Boulianne Charpentier Architectes, étant celui qui a obtenu le plus haut pointage de 17,66, au prix de 72 500\$, taxes en sus, selon les spécifications contenues dans les documents d'appel d'offres remis et selon l'article 936.0.1.1 du Code municipal;

De considérer les documents remis aux soumissionnaires lors de l'appel d'offres comme étant le contrat liant les parties pour ce contrat;

De soumettre les factures au Conseil pour approbation avant paiement, tel que stipulé aux devis.

**19- PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DÉCOULANT DU FONDS POUR L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (FEPTEU) – DEMANDE DE SUBVENTION – PROJET D'AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DES ÉTANGS  
RÉSOLUTION NUMÉRO 194-10-16**

Considérant que le Programme d'aide financière découlant du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) permet à la Municipalité de déposer une demande de subvention pour un projet répondant aux critères d'admissibilité;

Considérant que la Municipalité désire augmenter la capacité des eaux usées aux étangs aérés;

Considérant que la date limite pour avoir le droit de déposer une demande de subvention est le 30 novembre 2016;

Il est proposé par Sylvain Michon  
Appuyé par Georges-Étienne Bernard  
Et résolu à l'unanimité

Que la Municipalité de La Présentation autorise la présentation du projet d'augmentation de la capacité de traitement des eaux usées dans nos étangs aérés au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du Programme d'aide financière – Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées;

Que soit confirmé l'engagement de la Municipalité de La Présentation à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;  
D'autoriser Monsieur le Maire Claude Roger et Josiane Marchand, directrice générale, à signer les documents requis pour obtenir les fonds qui seraient alloués, le cas échéant.

**20- PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DÉCOULANT DU FONDS POUR L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (FEPTEU) – DEMANDE DE SUBVENTION – PROJET D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC SUR UNE PARTIE DE LA ROUTE 137 ET LES ENVIRONS  
RÉSOLUTION NUMÉRO 195-10-16**

Considérant que le Programme d'aide financière découlant du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) permet à la Municipalité de déposer une demande de subvention pour un projet répondant aux critères d'admissibilité;

Considérant que la Municipalité désire changer une partie du réseau d'aqueduc et prolonger le réseau d'égout sur une partie de la Route 137 et les environs (aux limites de la Ville de Saint-Hyacinthe);

Considérant que la date limite pour avoir le droit de déposer une demande de subvention est le 30 novembre 2016;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Martin Bazinet  
Et résolu à l'unanimité

Que la Municipalité de La Présentation autorise la présentation du projet de remplacer les conduites sur une partie du réseau d'aqueduc et prolonger le réseau d'égout sur une partie de la Route 137 et les environs (aux limites de la Ville de Saint-Hyacinthe) au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du Programme d'aide financière – Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées;

Que soit confirmé l'engagement de la Municipalité de La Présentation à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

D'autoriser Monsieur le Maire Claude Roger et Josiane Marchand, directrice générale, à signer les documents requis pour obtenir les fonds qui seraient alloués, le cas échéant.

**21- PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC –  
RÉVISION DE LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX  
RÉSOLUTION NUMÉRO 196-10-16**

Considérant que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Considérant que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Considérant que la municipalité a déjà approuvé sa programmation de travaux qui a été acceptée par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et par le ministère des Transports;

Considérant que la Municipalité doit réviser sa programmation des travaux avant le 15 octobre de chaque année;

Considérant qu'il y a lieu d'apporter des modifications à cette programmation pour ajouter à la liste des travaux prévus le remplacement du réseau d'aqueduc sur une partie du Grand Rang (limite de la Ville de Saint-Hyacinthe);

Il est proposé par Sylvain Michon  
Appuyée par Martin Bazinet  
Et résolu à l'unanimité

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

**22- PROJET DE LOI SUR LES HYDROCARBURES – POSITION  
RÉSOLUTION NUMÉRO 197-10-16**

Considérant que le gouvernement du Québec a déposé le 7 juin dernier, le projet de loi 106, intitulé *Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives*;

Considérant que ce projet de loi prévoit l'édiction de la *Loi sur les hydrocarbures*;

Considérant que le projet de *Loi sur les hydrocarbures* prévoit :

- A. le retrait des compétences municipales sur tout puisement d'eau réalisé sur un territoire municipal lorsque le puisement est effectué à des fins d'exploration, de production et de stockage des hydrocarbures;
- B. le maintien et l'élargissement des dispositions de l'article 246 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui consacre la primauté de la *Loi sur les mines* et de la *Loi sur les hydrocarbures* sur les schémas d'aménagement des MRC et sur tout règlement de zonage ou de lotissement;
- C. que les municipalités ne seront pas consultées, mais simplement informées en ce qui concerne tous travaux d'exploration, de production et de stockage des hydrocarbures exécutés sur leur territoire;
- D. que les municipalités n'auront qu'une présence symbolique sur les comités de suivi devant être constitués dans le cadre d'un projet d'exploration, de production ou de stockage d'hydrocarbures se réalisant sur leur territoire;
- E. que les municipalités dans le territoire desquelles se réaliseront les projets d'exploration, de production ou de stockage d'hydrocarbures ne sont pas assurées de la maximisation des retombées économiques de tels projets, quand le gouvernement exige une telle maximisation.

Considérant que ce projet de loi transforme les permis d'exploration, de production ou de stockage d'hydrocarbures en droit réel immobilier et qu'est accordée à ce droit une prévalence sur le droit de propriété des résidents et résidentes de la municipalité.

Considérant que le projet de loi consacre, du fait de la transformation des permis d'exploration, de production ou de stockage des hydrocarbures en droit réel immobilier :

- A. le droit d'entrer des exploitants munis d'un permis d'exploration sur toute propriété pour y mener ses activités, le résident ne pouvant négocier que les conditions de cette entrée.
- B. le droit d'exproprier toute propriété pour des exploitants munis d'un permis de production d'hydrocarbures.

Considérant que l'octroi de tels droits menace la sécurité juridique de tous les propriétaires et locataires qui résident dans les limites de la municipalité, est source de conflits probables et de tensions importantes entre les résidents et qu'il constitue, par ailleurs, un obstacle majeur au développement et à l'aménagement du territoire des municipalités;

Considérant que les dispositions de ce projet de loi vont à l'encontre du développement pérenne de nos communautés, ne respectent pas les normes et principes de la *Loi sur le développement durable* et privilégient un développement économique incompatible avec les objectifs de réduction des gaz à effet de serre (GES) du gouvernement du Québec;

Considérant que les changements climatiques qui résulteront de l'augmentation des GES auront une incidence importante, directe et immédiate sur les municipalités en menaçant leurs infrastructures municipales ainsi que la santé et la sécurité de leur population;

Considérant que le gouvernement a choisi de tenir la commission parlementaire qui doit examiner ce projet de loi en plein été et d'inviter un nombre limité de personnes et de groupes intéressés;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyée par Martin Bazinet  
Et résolu à l'unanimité

Que la Municipalité de La Présentation demande à la Fédération Québécoise des Municipalités :

1. de rejeter le projet de loi et d'en demander le retrait;
2. de dénoncer les méthodes antidémocratiques utilisées par le gouvernement;
3. d'organiser une vaste campagne d'information et de mobilisation auprès de ses municipalités membres ainsi que de l'Union des municipalités du Québec en vue d'obtenir l'aval du monde municipal québécois envers le retrait du projet de loi.

**23- RÉSOLUTION D'APPUI CONTRE LA MISE EN PLACE DU PROJET OPTILAB PAR LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX  
RÉSOLUTION NUMÉRO 198-10-16**

Considérant que l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) a récemment saisi le conseil municipal de la Municipalité de La Présentation des enjeux liés aux récentes décisions prises par le gouvernement du Québec notamment en matière de finances publiques et de santé et services sociaux;

Considérant le projet Optilab qui vise la centralisation des laboratoires médicaux des hôpitaux de la Montérégie vers Longueuil;

Considérant la perte de la proximité des services à la population ainsi que leur éloignement suite à la réforme du réseau de la santé et des services sociaux en cours;

Considérant que ces réorganisations touchent aussi les professionnels et techniciens oeuvrant dans la région notamment, mais non limitativement de la façon suivante : épuisements professionnels, diminution de la qualité de vie au travail et exode des travailleurs et travailleuses vers les grands centres urbains;

Considérant qu'en vertu de ce qui précède, les conséquences économiques dans la région de la Montérégie seront importantes;

Considérant que la Municipalité de La Présentation est préoccupée quant à son avenir en regard de ces différentes politiques gouvernementales et entend protéger les services publics et la qualité de vie de ses citoyennes et citoyens;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard  
Appuyée par Mélanie Simard  
Et résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal appuie les démarches de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) afin de protéger les acquis, les emplois ainsi que la qualité de vie et les services offerts à la population et invite la MRC à adopter la présente résolution.

**24- ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 203-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 06-81 AFIN DE CHANGER CERTAINS LOTS DE ZONE EN PLUS D'AJOUTER DES USAGES À LA ZONE H-104 ET DE PERMETTRE LA CRÉATION DE LOTS, À USAGE PUBLIC, INSTITUTIONNEL OU COMMUNAUTAIRE, NON ADJACENT À UNE VOIE PUBLIQUE  
RÉSOLUTION NUMÉRO 199-10-16**

Attendu que la Municipalité de La Présentation a adopté un règlement d'urbanisme pour l'ensemble du territoire municipal;

Attendu que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

Attendu que le Conseil municipal souhaite acquérir le lot 3 406 805 où se trouvait la quincaillerie LAFERTÉ ;

Attendu que le Conseil souhaite construire un bâtiment à vocation communautaire sur le lot 3 406 805 ;

Attendu que le Conseil souhaite voir des bâtiments à usage résidentiel se construire sur les lots 3 405 825 et 3 405 827 ;

Attendu que le conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation, mardi le 4 octobre 2016, afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Sylvain Michon  
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le second projet de règlement numéro 203-16 intitulé «*Règlement modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de changer certains lots de zone en plus d'ajouter des usages à la zone H-104 et de permettre la création de lots, à usage public, institutionnel ou communautaire, non adjacent à une voie publique* »;

Que ce second projet de règlement soit soumis à la procédure de demande de participation à un référendum, conformément à la loi, puisque celui-ci contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

**25- RÉSOLUTION MANDATANT UN ENTREPRENEUR POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 4 SYSTÈMES DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES POUR DES RÉSIDENCES NON DESSERVIES PAR LE RÉSEAU D'ÉGOUT MUNICIPAL  
RÉSOLUTION NUMÉRO 200-10-16**

Considérant que la Municipalité a débuté en mars 2010 un processus visant la mise aux normes des systèmes de traitement des eaux usées des résidences privées sur l'ensemble de son territoire;

Considérant la résolution 212-09-15 mandant la firme LCL Environnement pour procéder à l'inspection des systèmes de traitement des eaux usées des propriétés n'ayant fourni aucun plan et devis à la Municipalité ;

Considérant les inspections finales des propriétés non conformes effectuées le 6 novembre 2015 par Monsieur David Bussière-Gauthier (LCL Environnement) et Madame Sabrina Bayard (inspectrice des bâtiments);

Considérant le rapport final de la compagnie LCL Environnement daté du 18 novembre 2015;

Considérant qu'une contamination directe à l'environnement a été constatée au 790, rang Salvail Sud, au 1432 rang Salvail Nord, au 1504 rang Salvail Nord et au 1303 rue Scott;

Considérant que le rapport d'inspection a été transmis à chaque propriétaire foncier en cause le 8 janvier 2016 et par le fait même ont été mis au courant de l'embauche d'un ingénieur pour la fabrication de plan et devis;

Considérant la résolution 25-02-16 mandant la firme Laboratoires de La Montérégie pour la confection de plan et devis pour le système de traitements des eaux usées non conforme de 4 résidences non desservies par le réseau d'égout municipal ;

Considérant les plans et devis déposés pour les résidences situées au 790, rang Salvail Sud, au 1432 rang Salvail Nord, au 1504 rang Salvail Nord et au 1303 rue Scott par la compagnie Laboratoires de la Montérégie;

Considérant les soumissions reçues des compagnies Excavation Luc Beauregard inc et Excavation Laflamme et Ménard inc;

Considérant que malgré l'envoi de nombreux avis, les propriétaires refusent de procéder aux travaux correctifs requis pour se conformer à la réglementation provinciale en vigueur (Q-2, r.22) ;

Considérant l'article 25.1 de la *Loi sur les Compétences municipales* donne le droit aux municipalités d'installer et de rendre conforme au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q2, r.22) le système de traitement des eaux usées d'une résidence isolée aux frais du propriétaire de l'immeuble;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Georges-Étienne Bernard  
Et résolu à l'unanimité

De mandater la compagnie Excavation Laflamme et Ménard inc. pour la réalisation de travaux de construction de 4 systèmes de traitement des eaux usées pour des résidences non desservies par le réseau d'égout municipal au montant suivant :

- 17 460\$, taxes en sus, pour le 790, rang Salvail Sud;
- 3 470\$, taxes en sus, pour le 1432 rang Salvail Nord;
- 15 730\$, taxes en sus, pour le 1504 rang Salvail Nord;
- 16 995\$, taxes en sus, pour le 1303 rue Scott.

D'autoriser le paiement de la facture à la compagnie Excavation Laflamme et Ménard inc. pour un montant total de 53 655,00\$, taxes en sus lorsque les travaux seront complétés;

D'autoriser des dépenses supplémentaires liées au branchement électrique ainsi qu'à la préparation du terrain (déplacement de bâtiment) ;

De facturer toutes dépenses encourues pour la réalisation des travaux relatifs au système de traitement des eaux usées à chacun des propriétaires, en fonction des frais engagés pour chacune des propriétés.

**26- LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX AGRÉÉS DU QUÉBEC – FORMATION DU 21 OCTOBRE 2016 – INSCRIPTION DE L'INSPECTRICE EN BÂTIMENTS  
RÉSOLUTION NUMÉRO 201-10-16**

Considérant que la corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) organise une session de formation pour l'automne 2016;

Considérant qu'il est souhaitable que l'inspectrice en bâtiment participe à cette formation;

Il est proposé par Sylvain Michon  
Appuyé par Mélanie Simard  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la participation de Madame Sabrina Bayard à la formation Rédaction efficace d'un règlement municipal : volet avancé et application pratique, le 21 octobre prochain à Longueuil et de défrayer les frais d'inscription pour cette journée de formation qui sont de 535\$, taxes en sus;

De rembourser à Madame Sabrina Bayard les frais inhérents à ses déplacements sur présentation des pièces justificatives;

D'autoriser le paiement de la facture à la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec.

**27- ÉTANGS AÉRÉS – ACHAT D'UN ÉCHANTILLONNEUR POUR L'AFFLUENT  
RÉSOLUTION NUMÉRO 202-10-16**

Considérant qu'une fois par mois, des échantillons doivent être pris aux étangs aérés avec un appareil de mesure nommé « échantillonneur » ;

Considérant que la Municipalité a été avisée que son échantillonneur n'est plus fonctionnel;

Considérant les soumissions reçues;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard  
Appuyé par Martin Bazinet  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat d'un échantillonneur pour prendre les échantillons mensuels aux étangs aérés, de la compagnie Avensys Solutions, au montant de 3 857,41\$, taxes incluses, plus les frais de transport;

De payer la facture lors que nous aurons reçu le matériel.

**28- AJUSTEMENT AUX POSTES DE POMPAGE MORIN, PRINCIPAL AINSI QU'AUX ÉTANGS AÉRÉS – MANDAT À AUTOMATISATION TORO  
RÉSOLUTION NUMÉRO 203-10-16**

Considérant qu'il y a différents ajustements et travaux de modification divers à faire aux postes de pompage Morin, Principal et aux étangs aérés;

Considérant la soumission reçue de la compagnie Automatisation Toro inc.;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Pierre-Luc Leblanc  
Et résolu à l'unanimité

De mandater la compagnie Automatisation Toro inc. pour effectuer différents ajustements et des travaux de modification divers aux postes de pompage Morin, Principal et aux étangs aérés, au montant de 1 849,18\$, taxes incluses;

De payer ladite facture, une fois que les travaux seront terminés.

**29- ASSOCIATION DES CAMPS DU QUÉBEC – FORMATION DU 9 NOVEMBRE 2016 – INSCRIPTION DE LA COORDONNATRICE DES LOISIRS  
RÉSOLUTION NUMÉRO 204-10-16**

Considérant que l'Association des camps du Québec organise une session de formation pour l'automne 2016;

Considérant qu'il est souhaitable que la coordonnatrice des loisirs participe à cette formation;

Il est proposé par Pierre-Luc Leblanc  
Appuyé par Martin Bazinet  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la participation de Madame Julie Pinard à la journée de formation, le 9 novembre prochain à Bromont et de défrayer les frais d'inscription pour cette journée qui sont de 287,44\$, taxes incluses;

De rembourser à Madame Julie Pinard les frais inhérents à ses déplacements sur présentation des pièces justificatives;

D'autoriser le paiement de la facture à l'Association des camps du Québec.

### **30- SURVEILLANCE DE LA PATINOIRE – RECRUTEMENT RÉSOLUTION NUMÉRO 205-10-16**

Considérant que la saison hivernale 2016-2017 arrive à grands pas et que nous aurons besoin de personnel pour la surveillance de la patinoire;

Considérant qu'il y a deux postes de surveillant de patinoire disponibles;

Considérant que les offres d'emploi seront affichées à compter du 6 octobre 2016;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Georges-Étienne Bernard  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la coordonnatrice des loisirs Julie Pinard et la directrice générale Josiane Marchand de procéder à l'embauche des 2 personnes pour combler les postes affichés, aux conditions mentionnées.

### **31- DIVERS**

#### **31.1 DEMANDE DE LA COMPAGNIE VIDÉOTRON – IMPLANTATION DE 59 POTEAUX DANS LE RANG DES PETITS-ÉTANGS ET SUR LE RANG RAYGO RÉSOLUTION NUMÉRO 206-10-16**

Considérant les demandes écrites reçues de la compagnie Vidéotron, projets : 1974231-2208 et 1974219-2208;

Considérant que les demandes consistent à faire l'implantation d'environ 59 poteaux dans le rang des Petits-Étangs et le rang Raygo et d'y ajouter un câble de fibre optique, pour se rendre jusqu'à la Tour de Rogers sur le rang Raygo;

Considérant que l'ajout de ces poteaux et de la fibre optique fera en sorte que la compagnie Rogers pourra offrir plus de bande passante pour le service cellulaire;

Considérant que les poteaux seront installés dans l'emprise du chemin;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Martin Bazinet  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'implantation d'environ 59 poteaux et d'y ajouter un câble aérien de fibre optique, dans le rang des Petits-Étangs et le rang Raygo, jusqu'à la Tour Rogers, par la compagnie Vidéotron et selon les plans fournis à la Municipalité (projets : 1974231-2208 et 1974219-2208);

Que l'inspecteur municipal soit présent lors de l'implantation des poteaux.

#### **31.2 POSTE DE POMPAGE MORIN – RÉPARATION D'UNE POMPE RÉSOLUTION NUMÉRO 207-10-16**

Considérant qu'une pompe n'est plus fonctionnelle au poste de pompage Morin;

Considérant la soumission reçue pour la réparation de la pompe;



Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Martin Bazinet  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la compagnie Pompex inc. à réparer la pompe défectueuse au poste de pompage Morin, au cout estimé de 3 060,40, plus les taxes;

D'autoriser le déplacement et la main d'œuvre d'un électricien pour le branchement de la pompe au poste de pompage Morin;

D'autoriser que l'inspecteur municipal s'occupe du transport de la pompe à la compagnie.

### **32- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

MRC – Projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du Conseil du 14 septembre 2016  
MRC – Procès-verbal du comité administratif du 26 juillet 2016  
MRC – Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 17 août 2016  
MRC – Procès-verbal de la séance d'ajournement du Conseil du 23 août 2016  
MRC – Résolution numéro 16-09-243 – Semaine Québécoise de réduction des déchets 2016 – Proclamation  
RIAM – Ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'administration du 28 septembre 2016  
RIAM – Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration 24 août 2016  
RIAM – Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 3 août 2016  
RIAM – Ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 5 octobre 2016  
MAMOT– Adoption du règlement 200-16 décrétant un emprunt par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec  
UMQ – Amendements au projet de loi 106 – Un pas dans la bonne direction, selon l'UMQ  
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR – Demande d'aide financière pour le projet de construction d'un centre multisport à l'école La Présentation  
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR – L'émission d'une autorisation finale pour le projet de construction d'un centre multisport annexé à l'école La Présentation

### **33- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

### **34- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE RÉSOLUTION NUMÉRO 208-10-16**

Il est proposé par Sylvain Michon  
Appuyé par Martin Bazinet  
Et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20h18.

---

Claude Roger  
Maire

---

Josiane Marchand  
Directrice générale et secrétaire-trésorière